

*Direction du personnel  
et des services*

**Décision du 24 mars 2000 portant la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'équipement, des transports et du logement**

NOR : *EQU0010047S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 4 septembre 1997 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu les propositions des organisations syndicales CGT et FO ;

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentants titulaires du personnel.

Au titre de l'organisation syndicale CGT : M. Fabre (Patrick), ouvrier des parcs et ateliers en remplacement de M. Pineau (Pierre).

Au titre de l'organisation syndicale FO : M. Tanays (Eric), ingénieur des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Kunts (Georges).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur du personnel et des  
services,*  
P. Chantereau